



## Aides financières prévues par la loi sur l'égalité

### Pratique en matière d'octroi des aides financières à des projets pour la période 2015-2019

#### Evaluation

#### Appel d'offres

Berne, le 1er mai 2019

## 1 Situation initiale

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité LEg) encourage depuis 1996, au moyen d'aides financières, la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle<sup>1</sup>. Ces aides se montent à environ 4,5 million de francs par année et sont allouées pour des projets élaborés par des organisations publiques et privées à but non lucratif. L'ordonnance relative aux aides financières prévues par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes<sup>2</sup> fixe les principes généraux de la pratique d'allocation des aides financières. Les directives<sup>3</sup>, édictées par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), définissent les conditions auxquelles une aide financière est allouée pour un projet. Le Département fédéral de l'intérieur DFI et le BFEG sont compétents en matière d'octroi des aides financières.

Pour les années 2017 à 2020, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a arrêté deux ordres de priorité :

- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières pour des projets (art. 14 LEg)<sup>4</sup>
- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières pour des services de consultation (art. 15 LEg)<sup>5</sup>

L'ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières à des projets s'inscrit dans le contexte de l'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et répond à une recommandation formulée dans une évaluation de 2006. Dans ce cadre, les soutiens sont apportés en premier lieu à des projets d'organisations dont les objectifs, prestations et produits correspondent aux points forts suivants :

<sup>1</sup> Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité, LEg). SR 151.1. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950082/201701010000/151.1.pdf>

<sup>2</sup> Ordonnance relative aux aides financières prévues par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. SR 151.15. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19960234/199901010000/151.15.pdf>

<sup>3</sup> Aides financières pour des projets contribuant à l'avancement de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle, Directives, janvier 2019. <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/presenter-une-requete.html>

<sup>4</sup> Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières prévue à l'art. 14 LEg [https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung\\_artikel14\\_2017-2020.pdf.download.pdf/Priorit%C3%A4tenordnung%20Art%2014%202017-2020\\_f.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung_artikel14_2017-2020.pdf.download.pdf/Priorit%C3%A4tenordnung%20Art%2014%202017-2020_f.pdf)

<sup>5</sup> Ordre de priorité en matière d'octroi à des services de consultation des aides financières prévues à l'art. 15 LEg [https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung\\_artikel\\_15\\_2017-2020.pdf.download.pdf/Ordre%20de%20priorit%C3%A9%20Art%2015%202017-2020\\_f.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung_artikel_15_2017-2020.pdf.download.pdf/Ordre%20de%20priorit%C3%A9%20Art%2015%202017-2020_f.pdf)

Le point fort A : Projets visant à encourager le développement et l'utilisation de prestations et produits pour les entreprises destinés en particulier à la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes et à la promotion de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le point fort B : Projets visant à encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches qui souffrent d'une pénurie de main d'œuvre et dans lesquelles l'un des deux sexes est clairement sous représenté.

Autres projets : Dans la mesure où les moyens financiers le permettent, d'autres projets, qui ne correspondent pas aux points forts A et B mais satisfont aux conditions de l'art. 14 LEg, peuvent bénéficier d'aides financières.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2018, environ 170 requêtes pour des projets ont été déposées et 90 projets ont été acceptés. En 2019, 23 requêtes pour des projets ont pour l'instant été déposées. Les projets soutenus développent des mesures favorisant l'égalité entre femmes et hommes dans le monde professionnel et ont généralement une durée de 2 à 3 ans. Plus d'informations sont disponibles dans les rapports annuels des aides financières.

Les ordres de priorité arrivent à leur fin en 2020 et une décision doit être prise concernant la configuration des aides financières à partir de 2021. L'évaluation externe prévue doit, entre autres, servir de base à cette décision.

## **2 Objet et buts de l'évaluation**

L'évaluation doit permettre en premier lieu d'obtenir une vue d'ensemble objective et un bilan de 5 ans d'allocation d'aides financières à des projets. L'évaluation doit faire la synthèse de la pratique d'octroi. Elle doit fournir des informations sur les avantages et l'impact des aides financières. En outre, des recommandations pour la prochaine configuration de l'octroi sont à formuler.

L'objectif de l'évaluation est donc double. Elle doit permettre de :

- rendre compte des projets soutenus par les aides financières attribuées entre 2015 et 2019.
- formuler des recommandations pour le développement futur de la pratique en matière d'octroi.

## **3 Limites de l'évaluation**

L'organisation des procédures et des processus appliqués par le BFEG ne sont pas à évaluer, tout comme la prise de décision et le suivi des projets 2015-2019. Ces aspects ont été examinés par le Contrôle fédéral des finances (CDF) dans le cadre d'un audit ordinaire<sup>6</sup>.

Les services de consultation et les projets internes d'entreprises soutenus entre 2015 et 2019 ne doivent pas faire l'objet de l'évaluation. Conformément à l'ordre de priorité, les dernières aides financières pour les services de consultation ont été accordées en 2018. En ce qui concerne l'octroi pour des projets internes d'entreprises, celui-ci a fait l'objet d'une évaluation<sup>7</sup> à l'issue d'une phase de test (2009-2016) et a été abandonné.

---

<sup>6</sup> CDF, Audit de subventionnement des mesures visant à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes. 2018. [www.efk.admin.ch/fr/publications/economie-administration/administration-federale.html](http://www.efk.admin.ch/fr/publications/economie-administration/administration-federale.html)

<sup>7</sup> Econcept. Evaluation du projet pilote d'aides financières destinées à des projets d'entreprises. Rapport final. 2015.

## 4 Thèmes et questions à traiter dans le cadre de l'évaluation

Présenter un bilan de l'allocation des aides financières concernant les requêtes et projets pour 2015-2019

1) Analyse des requêtes d'aides financières pour des projets du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019

- 1.1 *Combien de requêtes ont été déposées ?*
- 1.2 *Combien de requêtes ont été refusées ?*
- 1.3 *Combien de requêtes ont été acceptées ?*

2) Analyse des projets soutenus du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019

- 2.1 *Quels projets ont été soutenus au moyen des aides financières ?*
- 2.2 *Quelles organisations sont responsables de la réalisation des projets ?*
- 2.3 *Comment le montant annuel disponible se répartit-il en terme de régions linguistiques, de publics cibles, d'organisations responsables et de thématiques ?*
- 2.4 *Combien de projets soutenus ont permis la mise en œuvre de mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel ?*

Présenter les résultats et les effets des projets soutenus en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel

3) Analyse et évaluation des résultats et des effets des projets soutenus du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019

- 3.1 *Combien de mesures ont été développées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel ?*
- 3.2 *Quelles mesures ont été développées dans le cadre des projets réalisés ?*
- 3.3 *Quels publics cibles sont concernés par les mesures développées dans le cadre des projets soutenus ?*
- 3.4 *Combien d'entreprises ont mis en œuvre les mesures développées dans le cadre des projets soutenus ?*
- 3.5 *Quels sont les apports des mesures pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel ?*
- 3.6 *A terme, à qui bénéficient les apports des mesures ? Uniquement des femmes, uniquement des hommes ou les deux ? Comment se répartissent-ils entre ces groupes ?*

Présenter une analyse de la pratique d'allocation des aides financières et des recommandations pour son développement

4) Analyse de la pratique en matière d'octroi

- 4.1 *Comment le BFEG a-t-il appliqué les recommandations de l'évaluation de 2006 ?*
- 4.2 *La pratique d'octroi du BFEG s'est-elle jusqu'à présent révélée efficace pour atteindre les objectifs énoncés à l'article 14 LEg ?*

5) Formulation de recommandations pour le développement de la pratique en matière d'octroi

- 5.1 *Comment orienter la pratique à l'avenir pour que les effets soient les plus larges et durables pour l'égalité dans le monde professionnel ?*
- 5.2 *Dans quelle mesure l'orientation stratégique de l'octroi des aides financières prévues à*

*l'article 14 LEg (notamment les critères d'évaluation mentionnés dans les directives, points forts, autres) devrait-elle être adaptée et comment ?*

## **5 Indications concernant la méthodologie et la période évaluée**

Les milieux suivants peuvent livrer des informations relatives aux requêtes, aux projets et aux mesures développées et mises en œuvre :

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
- organisations ayant déposé une requête d'aide financière
- entreprises ayant participé aux projets soutenus tant que bénéficiaires des mesures
- Secrétariat d'état à l'économie SECO (concernant la FKI)

Dans le cadre de la réflexion sur les recommandations, des auditions pourraient être organisées avec les organisations suivantes :

- Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité
- Alliance F et Männer.ch
- Partenaires sociaux

L'évaluation doit porter sur la période d'octroi des aides financières à des projets du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019. Les requêtes déposées durant cette période seront au centre du travail d'évaluation. Ces requêtes et les documents y relatifs seront disponibles au moment du lancement de l'évaluation.

La durée moyenne des projets soutenus étant d'environ 2-3 ans, de nombreux projets ne seront pas terminés avant le début de l'évaluation. Les rapports finaux et les résultats effectifs de ces projets ne seront donc pas disponibles.

Durant l'évaluation, les régions linguistiques de la Suisse doivent être prises en considération. Les soumissionnaires doivent s'assurer de disposer des compétences linguistiques nécessaires en allemand, français et italien.

## **6 Documentation à disposition**

Le BFEG mettra les documents suivants à disposition du mandataire :

- les requêtes d'aides financières de janvier 2015 à décembre 2019 (documents aux formats word, pdf et excel)
- les décisions relatives aux requêtes de janvier 2015 à décembre 2019 (documents aux formats pdf et word)
- les rapports intermédiaires et (en partie) finaux des projets (documents aux formats word, pdf et excel)
- des données clés sur les requêtes et projets provenant d'une banque de données interne (Sy-prof) sous la forme de listes Excel

## **7 Résultats du mandat**

Les résultats de l'évaluation seront présentés dans un rapport final n'excédant pas 90 pages. Ce dernier doit fournir des réponses aux questions énumérées au point 4. Une synthèse des résultats et recommandations les plus importants devra être remise avec le rapport final. Le rapport final et le résumé seront publiés par le BFEG.

Les destinataires du rapport final sont : le BFEG, le parlement, l'administration fédérale, les organismes responsables des projets et tout autre milieu intéressé.

Le rapport final, synthèse incluse, sera rédigé en allemand ou en français. Le BFEG les traduira à ses frais dans l'une ou l'autre langue. La synthèse sera aussi traduite en italien. Il incombera aux mandataires de réviser les traductions et de finaliser ensuite les documents.

Les documents finaux devront être rédigés de manière à garantir l'accessibilité pour tous et toutes, y compris les personnes en situation de handicap, conformément aux lignes directrices du BFEG.

## 8 Calendrier

Appel d'offres	début mai 2019
Soumission des offres	jusqu'au 3 juin 2019
Eventuelles rencontres BFEG/soumissionnaires	semaine du 24 au 28 juin 2019
Attribution du mandat par le BFEG	probablement d'ici à la fin juillet 2019
Réunion de lancement	9 juillet 2019
Remise d'une première ébauche de rapport	31 mai 2020
Remise du rapport définitif	30 juin 2020

## 9 Coûts

Le coût plafond fixé pour le mandat d'évaluation est de CHF 90'000 (TVA et frais inclus).

## 10 Exigences relatives aux offres

Les offres seront soumises au BFEG **jusqu'au 3 juin 2019 au plus tard**.

Elles seront évaluées selon les critères suivants:

- pertinence et qualité de l'offre en considération des objectifs du mandat et des réponses aux questions traitées : compréhension du problème, clarté, méthodologie
- organisation du projet, expérience et compétences du groupe d'évaluation
- efficacité et économie.

## 11 Organisation du projet

Le BFEG attribue le mandat d'évaluation. Il est prévu que le travail d'évaluation soit accompagné par des collaboratrices et un collaborateur du BFEG et un expert externe en matière d'évaluation. Ces personnes décideront de l'offre retenue, approuveront le concept d'évaluation, prendront position lors des étapes importantes de l'évaluation (élaboration des instruments d'enquêtes, produits intermédiaires) et discuteront des rapports.

Il s'agit de :

- Ursula Thomet, suppléante de la directrice du BFEG, et l'équipe des aides financières (deux personnes)
- Christian Rüefli, conseiller en évaluation, Büro Vatter.

## 12 Détails concernant la soumission des offres

Personne de contact en ce qui concerne la soumission des offres : Gilles Meylan, BFEG, tél. 058 464 05 16, gilles.meylan@ebg.admin.ch.

Les offres signées doivent être envoyées par courrier électronique à la personne de contact **jusqu'au 3 juin 2019** au plus tard et contenir des renseignements sur :

- les questions à examiner dans le cadre de l'évaluation
- le plan d'évaluation
- les méthodes d'investigation choisies
- le personnel impliqué dans l'évaluation
- le calendrier
- le contenu du rapport final
- les coûts détaillés et les modalités de décompte
- l'expérience dans des travaux similaires, en particulier dans la thématique de l'égalité.

### 13 Annexes à l'appel d'offres

#### Bases légales :

- Loi fédérale 151.1 sur l'égalité entre femmes et hommes (Loi sur l'égalité LEg)  
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950082/201101010000/151.1.pdf>
- Ordonnance relative aux aides financières prévues par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. SR 151.15. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19960234/199901010000/151.15.pdf>
- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières prévue à l'art. 14 LEg  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung\\_artikel14\\_2017-2020.pdf.download.pdf/Priorit%C3%A4tenordnung%20Art%2014%202017-2020\\_f.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung_artikel14_2017-2020.pdf.download.pdf/Priorit%C3%A4tenordnung%20Art%2014%202017-2020_f.pdf)
- Ordre de priorité en matière d'octroi à des services de consultation des aides financières prévues à l'art. 15 LEg  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung\\_artikel\\_15\\_2017-2020.pdf.download.pdf/Ordre%20de%20priorit%C3%A9%20Art%2015%202017-2020\\_f.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/prioritaetenordnung_artikel_15_2017-2020.pdf.download.pdf/Ordre%20de%20priorit%C3%A9%20Art%2015%202017-2020_f.pdf)
- Aides financières pour des projets contribuant à l'avancement de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle, Directives, janvier 2019.  
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/presenter-une-requete.html>

#### Evaluations précédentes :

- Interface/Evaluanda: Evaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité. Rapport de synthèse en français et rapport complet en allemand 2006  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/schlussbericht\\_evaluation\\_ffinanzhilfen.pdf.download.pdf/Schlussbericht%20Evaluation%20Finanzhilfen%201996-2005.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/schlussbericht_evaluation_ffinanzhilfen.pdf.download.pdf/Schlussbericht%20Evaluation%20Finanzhilfen%201996-2005.pdf) et  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/evaluation\\_ffinanzhilfen\\_synthesebericht.pdf.download.pdf/Evaluation%20Aides%20financi%C3%A8res%20rapport%20de%20synth%C3%A8se.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/evaluation_ffinanzhilfen_synthesebericht.pdf.download.pdf/Evaluation%20Aides%20financi%C3%A8res%20rapport%20de%20synth%C3%A8se.pdf)
- Econcept. Evaluation du projet pilote d'aides financières destinées à des projets d'entreprises. Rapport final. 2015.  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/evaluation\\_ffinanzhilfen\\_unternehmen.pdf.download.pdf/Evaluation%20-%20Aides%20financi%C3%A8res%20pour%20projets%20d'entreprises-%20Rapport%20F%20-%20Econcept.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/evaluation_ffinanzhilfen_unternehmen.pdf.download.pdf/Evaluation%20-%20Aides%20financi%C3%A8res%20pour%20projets%20d'entreprises-%20Rapport%20F%20-%20Econcept.pdf)

#### Documents relatifs aux projets :

- Listes des requêtes soutenues de 2015 à 2018  
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/projets-soutenus/requetes-approuvees-par-annee.html>
- Rapport 2015 sur les aides financières  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation\\_ffinanzhilfen\\_an\\_projekte\\_2015-2019/Bericht\\_Finanzhilfen\\_f\\_2015.pdf.download.pdf/Bericht\\_Finanzhilfen\\_f\\_2015.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation_ffinanzhilfen_an_projekte_2015-2019/Bericht_Finanzhilfen_f_2015.pdf.download.pdf/Bericht_Finanzhilfen_f_2015.pdf)
- Rapport 2016 sur les aides financières

- [https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation\\_ffinanzhilfen\\_an\\_projekte\\_2015-2019/Bericht\\_Finanzhilfen\\_f\\_2016.pdf.download.pdf/Bericht\\_Finanzhilfen\\_f\\_2016.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation_ffinanzhilfen_an_projekte_2015-2019/Bericht_Finanzhilfen_f_2016.pdf.download.pdf/Bericht_Finanzhilfen_f_2016.pdf)
- Rapport 2017 sur les aides financières  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation\\_ffinanzhilfen\\_an\\_projekte\\_2015-2019/Bericht\\_Finanzhilfen\\_d\\_2017.pdf.download.pdf/Bericht\\_Finanzhilfen\\_d\\_2017.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation_ffinanzhilfen_an_projekte_2015-2019/Bericht_Finanzhilfen_d_2017.pdf.download.pdf/Bericht_Finanzhilfen_d_2017.pdf)
  - Rapport 2018 sur les aides financières  
<https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/fr/dokumente/finanzhilfen/Dokumente/Bericht.pdf.download.pdf/Bericht.pdf>
  - Formulaire de requête et formulaire pour les rapports intermédiaire et final des projets  
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/presenter-une-requete.html> et  
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/gerer-un-projet.html>
  - Aperçu des données clés sur les requêtes et projets disponibles dans la banque de données interne (Syprof)  
[https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation\\_ffinanzhilfen\\_an\\_projekte\\_2015-2019/Eckdaten\\_der\\_Gesuche\\_Syprof.pdf.download.pdf/Eckdaten\\_der\\_Gesuche\\_Syprof.pdf](https://www.ebg.admin.ch/dam/ebg/de/dokumente/finanzhilfen/evaluation_ffinanzhilfen_an_projekte_2015-2019/Eckdaten_der_Gesuche_Syprof.pdf.download.pdf/Eckdaten_der_Gesuche_Syprof.pdf)